



Conseil **Configuration reseaux** **Maintenance**
Assistance **Gestion de parc** **Installation**
Gestion de projets informatiques **Création de site**

CONTRAT MAINTENANCE ANNUEL PREVENTIVE

D'une part,

D'autre part.

L'entreprise A6TINFO ayant son siège social : 25 Rue Paul GRENEZ 14000 CAEN Représentée par M. DOMIN Frédéric (*ci-après désigné « le Contractant »*)

1. Objet de la convention

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions relatives à la maintenance annuelle du ou des postes situés chez le client, selon le prix prévu à l'article 3 du présent contrat.

2. Obligations du Contractant

- 2.1. Le contractant s'engage à intervenir pour effectuer 2 nettoyages de poste détaillés paragraphes 2.2
- 2.2. **Nettoyage du poste.** Cette opération effectuée sur le site du client, à concurrence de 2 fois dans l'année de souscription du contrat, aux dates précisées en fonction du planning du contractant, comportera les manipulations suivantes (non exhaustives) :
 - * Nettoyage interne du poste (ventilateurs, unité centrale, etc...),
 - * Scan du ou des postes (virus, espions, chevaux de Troie, etc...),
 - * Suppression des applications obsolètes au démarrage du poste,
 - * Nettoyage des fichiers inutiles sur le ou les disques,
 - * Défragmentation du ou des disques,
 - * Contrôle des mises à jour système,
 - * Conseils relatifs à l'amélioration d'utilisation du ou des postes.

3. Modalités financières

En contrepartie des prestations effectuées par le Contractant détaillées dans le paragraphe ci-dessus, le Client versera au Contractant une somme égale à **250 euros** (le contractant n'étant pas assujéti à la TVA), payable à la date de signature du contrat de maintenance, et ce, pour une durée égale à 1 an. Cette somme comprend 2 interventions annuelles (2 interventions de nettoyage de poste). Sont exclus de ce montant, les frais de déplacement de l'intervenant (Annexe 1).

4. Garantie

Le Contractant garantit au Client, toutes les interventions qui auraient été réalisées par ses soins, et ce, pendant une période de 30 jours. Dans ce cas, toute nouvelle intervention ne serait pas comptabilisée dans les déplacements initialement prévus dans le contrat annuel.

5. Durée

Le présent contrat prendra effet à compter de la date de signature entre les deux parties jusqu'à la même date l'année suivante. Il sera reconduit automatiquement de façon tacite, à expiration du contrat précédent, sauf résiliation de l'une des deux parties par lettre recommandée 1 mois avant l'échéance. A défaut de signature des deux parties dans un délai de 15 jours, le présent contrat sera caduc de plein droit.



Conseil **Configuration reseaux** **Maintenance**
Assistance **Gestion de parc** **Installation**
Gestion de projets informatiques **Création de site**

6. Non-concurrence-Confidentialité

Pendant toute la durée des présentes et même après leur cessation pour quelque cause que ce soit, le Contractant s'engage à conserver strictement confidentiels l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit, économiques, techniques, etc., auxquels il aurait pu avoir accès dans le cadre notamment de ses interventions.

Le contractant prendra vis-à-vis de son personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer sous sa responsabilité le respect de l'obligation de confidentialité visée à l'alinéa précédent.

7. Convention dérogatoire ou complémentaire

Le présent contrat remplace tout accord, arrangement ou contrat antérieur, écrit ou non écrit, conclu entre les parties et se rapportant au même objet.

Toute convention dérogatoire ou complémentaire au présent contrat devra être constatée par écrit. Les intitulés des articles du présent contrat ne figurent que pour plus de commodités et n'affectent en aucune manière le sens des dispositions auxquels ils font référence.

8. Notification Election de domicile

Toute correspondance et notification devant être effectuée entre les parties, dans le cadre des présentes, ne sera considéré comme valable que si elle présente l'une des formes suivantes :

- Lettre remise en mains propres contre reçu signé par le destinataire.
- Courier électronique

9. Droit applicable-Litiges

Le présent contrat est soumis au droit français.

10. Annexes

Les annexes au présent contrat en font partie intégrante et en sont indissociables.

- *Annexe 1 : Frais de déplacement*

Départ : mairie de CAEN

Distance	Tarif
Rayon de 15 km autour de Caen	20 €
Entre 15 km et 25 km	30 €
Entre 26 km et 35 km	45 €
Au-delà de 35 km	Contactez l'entreprise

Fait à

, le

en 2 exemplaires originaux.

Le client	A6TINFO - Mr DOMIN Frédéric
*Signature suivie de la mention « lu et approuvé »	